

SERVICE FINANCES  
EM/GLN

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2008

### DELIBERATION

**OBJET : Voeu pour l'institution d'une journée nationale du souvenir et du recueillement le 19 mars à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie**

Rapporteur : Loïc LE MEUR

Par courrier du 23 octobre 2008, la fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) demande l'officialisation de la date du 19 mars comme journée nationale du souvenir et du recueillement, à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie.

Diverses enquêtes d'opinion confirment qu'une grande majorité des concitoyens :

- approuve la loi n°99-882 du 18 octobre 1999, reconnaissant la guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie, votée à l'unanimité par l'assemblée nationale et le sénat ;
- approuve la proposition de loi votée le 22 janvier 2002 par l'assemblée nationale visant à instituer, chaque année, le 19 mars, la journée nationale du souvenir et du recueillement pour commémorer le sacrifice des victimes militaires et civiles ;
- affirme que l'hommage d'une nation aux victimes civiles et militaires d'un conflit ne peut l'être qu'au jour anniversaire de la fin officielle de celui-ci.

Comme 20.000 conseils municipaux de France, le conseil municipal de Ploemeur est invité à émettre un vœu afin de demander au gouvernement d'officialiser ce jour anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars 1962 dédié à la mémoire des 30.000 soldats français tombés en Afrique du nord et des victimes civiles de ces conflits.

Le 19 mars deviendrait ainsi la journée nationale du souvenir et du recueillement pour la troisième génération du feu, ni chômée, ni fériée, en respect de la volonté exprimée par les Françaises et les Français lors du référendum organisé le 8 avril 1962 sur l'initiative du Président de la République : 90,71 % d'entre eux approuvaient la date mettant fin officiellement à la guerre d'Algérie.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et après en avoir délibéré et à l'unanimité (deux abstentions)

➤ APPROUVE cette proposition.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
L'adjointe déléguée aux ressources humaines,

Marie-Bernadette LE NEVE.